

Département de l'Isère
CCAS d'AOSTE
3, place de la Mairie
38490 – AOSTE

Nombre de membres :
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11

**COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale-
-Séance du 16 février 2016 -**

L'an deux mille seize, le seize février, à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire – président du CCAS.

Date de convocation : 9 février 2016

Présents : Roger MARCEL, Daniel BATON, Michèle FILY, Dominique MICOUD, Noëlle MOREL, Simone VINCKEL, Marcelle GIEZ, Marcel GUILLARD, Colette HUGUET, Pascal JACQUIER.

Excusée : Hélène GUINET qui donne pouvoir à Mme VINCKEL, Mme Michelle FERRAND qui donne pouvoir à Mme FILY

Absent : M GUILLARD

Secrétaire de séance : Simone VINCKEL

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Président propose l'ajout de deux délibérations : Détermination des tarifs des jardins communaux et autorisation de signature des marchés travaux de rénovation du 2ème et 3ème étage de la RPA Les Volubilis. Le Conseil d'Administration émet un avis favorable.

Monsieur Le président informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de Mme Krys Vanessa SAUTRON, qui depuis son embauche à la RPA présente une incompatibilité au titre du code électoral, article L 237.1.

2016-01-01 - Objet : DM1 du budget annexe de la RPA

Suite aux travaux de rénovation des 2ème et 3ème étages de la résidence prévus courant 2016 et dans l'attente d'un financement complémentaire, le compte 2313 (constructions en cours) afférent aux prochaines factures du marché doit être suffisamment augmenté.

Monsieur le Président du C.C.A.S demande de modifier le budget en conséquence pour l'exercice 2016.

		Dépenses		Recettes	
		Dim	Augm	Dim	Augm
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
003	Excédent prévisionnel investiss		797 829.12		
003	Excédent prévisionnel investiss	200 000.00			
2313	Constructions		200 000.00		
001	Résultat d'invest. cumulé antérieur				797 829.12
TOTAL GENERAL			797 829.12		797 829.12

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la DM1 tel que résumée dans le tableau ci-dessus,
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

2016-01-02 - Objet : Tarif 2016 Prestations et Repas EHPA

Monsieur le Président du C.C.A.S expose au Conseil d'Administration, compte tenu des augmentations du prix de vente des repas délivrés par le prestataire, l'augmentation des salaires des personnels de service, de l'augmentation du coût de l'électricité, de l'eau et du gaz, il convient d'appliquer une hausse de la facturation des repas pour l'EHPA, les visiteurs et demi- pensionnaires.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** les tarifs des prestations et repas applicables aux VOLUBILIS à compter du 1er mars 2016 selon le tableau ci-dessous,

• **Tarifs Résidents**

	2015	2016
Petit Déjeuner EHPA (Foyer Logement)	3.58 €	3.63 €
Déjeuner EHPA (Foyer Logement)	7.18 €	7.29 €
Dîner EHPA (Foyer Logement)	3.94 €	4.00 €
Goûter EHPA (Foyer Logement)	0.64 €	0.65 €
Café EHPA (Foyer logement)	0.64 €	0.64 €
Lessive EHPA (Foyer Logement)	1.52 €	1.55 €
Plateau EHPA (Foyer Logement)	1.27 €	1.29 €

• **Tarifs 1/2 pensionnaires, visiteurs**

	2015	2016
1/2 pensionnaire déjeuner	8.74 €	8.86 €
Visiteur déjeuner	13.07€	13.25 €
Goûter 1/2 pensionnaire et visiteur	0.64 €	0.65 €
Café 1/2 visiteur	0.64 €	0.64 €

- 2) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

2016-01-03 - Objet : Tarif 2016 Repas personnel RPA

Monsieur le Président du C.C.A.S expose au Conseil d'Administration, compte tenu des augmentations du prix de vente des repas délivrés par le prestataire, l'augmentation des salaires des personnels de service, de l'augmentation du coût de l'électricité, de l'eau et du gaz, il convient d'appliquer une hausse de la facturation des repas du Personnel de la RPA.

A compter du 1er mars 2016, le prix des repas délivrés au Personnel de la RPA sera fixé à 3.70 € (Pour rappel, 3.65 € en 2015).

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **FIXE** à 3.70 € le prix des repas délivrés au Personnel de la RPA,
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

2016-01-04 - Objet : Autorisation de signer le marché et les emprunts pour la rénovation du 2^{ème} et 3^{ème} étage de la RPA les VOLUBILIS

Monsieur le Président du C.C.A.S expose au Conseil d'Administration, les résultats de l'ouverture des plis des marchés pour la rénovation du 2^{ème} et 3^{ème} étage. Les réponses obtenues représentent 76.56 % de l'estimation, soit environ 200 000.00 € de moins. Cela permet de notifier les options dans le cadre du lot « Electricité, courants faibles ».

Cependant un emprunt sera à réaliser dès que nécessaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés nécessaires à la rénovation des 2^{ème} et 3^{ème} étages de la RPA Les VOLUBILIS,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à souscrire les emprunts nécessaires à l'opération « Rénovation des 2^{ème} et 3^{ème} étages de la RPA Les VOLUBILIS »,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

2016-01-05 – Objet : Approbation du compte de gestion CCAS 2015

Le Conseil d'Administration, sous la Présidence de M. MARCEL, Président :

- Après s'être fait présenter les documents budgétaires s'y rapportant et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections

- budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-01-06 – Objet : Approbation du compte administratif CCAS 2015

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame Simone VINCKEL, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur MARCEL, Président, après s'être fait présenter les éléments budgétaires s'y rapportant :

- 1) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT D'EXECUTION ET DE CLOTURE

SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00 €	21 903.29 €
Recettes	0.00 €	19 200.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 2 703.29 €
Résultat reporté N-1 (2014)	0.00 €	7 423.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	4 719.71 €

Et qui fait apparaître un résultat global de clôture positif de 4 719.71 €.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 2) **CONSTATE et APPROUVE** le compte administratif 2015 du CCAS de Aoste, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice considéré et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser le cas échéant ;

- 4) **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-01-07 – Objet : Affectation des résultats comptables du budget CCAS 2015

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats comptables à la suite de la clôture de l'exercice 2015.

RESULTAT D'EXECUTION ET DE CLOTURE

SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00 €	21 903.29 €
Recettes	0.00 €	19 200.00 €
Résultat de l'exercice N	0.00 €	- 2 703.29 €
Résultat reporté N-1 (2014)	0.00 €	7 423.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	4 719.71 €

Il rappelle le résultat de l'exercice 2015 qui fait apparaître un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de 2 703.29 €. Ce résultat est toutefois abondé par le résultat antérieur (2014), à savoir : un excédent de 7 423.00 € en section de fonctionnement.

Le résultat de clôture fait donc apparaître:

- un solde d'investissement de 0,00 € ;
- un excédent de fonctionnement de 4 719.71 € ; soit un excédent global **de 4 719.71 €**.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Report du résultat de clôture d'investissement pour 0,00 €
- Ligne R002 : Résultat de fonctionnement reporté pour **4 719.71 €**.

2) **CHARGE** Monsieur le Président et le Receveur Municipal des Abrets des formalités comptables relatives à l'exécution des présentes et autorise le Maire à revêtir de sa signature tout document nécessaire.

2016-01-08 - Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF CCAS 2016

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2016 concernant le CCAS de Aoste. Il rappelle, en outre, les principaux points forts détaillés par chapitre budgétaire de la préparation budgétaire et invite l'Assemblée à délibérer à ce sujet (article L. 2312-1 et suivants du CGCT) et notamment la subvention d'investissement de 20 000.00€ qui sera versée à la RPA dans le cadre des études de réhabilitation des étages 2 et 3.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **APPROUVE** ces propositions et **ADOpte le Budget Primitif 2015** en équilibre en recettes et en dépenses avec la répartition suivante :

Section de Fonctionnement	47 719.71 €
Section d'Investissement	20 000.00 €

2) **DIT** que la subvention de 20 000 € sera versée au budget annexe de la RPA.

3) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

2016-01-09 - Objet : Tarif des jardins communaux

Monsieur le Président du C.C.A.S expose au Conseil d'Administration : la gestion des jardins communaux sera à terme réalisée par une association qui sera constituée par les jardiniers. Un représentant du CCAS et un représentant de la Commune siègeront au sein du Conseil d'Administration. Dans l'immédiat, la gestion sera assurée par la Commune et le CCAS. Le montant des locations sera encaissé par l'intermédiaire de la régie de recette du CCAS qui sera modifiée en conséquence.

Il convient de définir le tarif.

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **FIXE** à 30.00 € le prix annuel d'une parcelle de jardin communal,

2) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de revêtir de sa signature tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation du repas des aînés du 13 mars 2016

Choix du menu :

- Salade Périgourdine (gésier confits, magret fumé, foie gras) arrosé de vinaigrette à la framboise.
- Coquille St Jacques à la Bretonne.
- Sorbet pomme et calvados.
- Suprême de pintade au cidre et pommes caramélisées.
- Fagot de haricots verts et champignons persillés.
- Fromage blanc, crème et sucre.
- Assortiment de desserts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.